

# Vous quittez votre employeur? Voici les étapes à suivre.



Vous devez remplir des papiers pour établir votre compte de retraite et commencer à retirer un revenu. Si vous ne voulez pas encore prendre votre retraite ou si vous ne souhaitez pas commencer à toucher un revenu, vous devrez peut-être néanmoins remplir certains documents pour transférer votre argent hors de votre ancien régime au travail\*.

Pour discuter de vos options et/ou établir un régime de revenu de retraite auprès de la Sun Life, communiquez avec un consultant-retraite (personne portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec). Appelez-nous au **1-866-224-3906** (option 2) les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Pour transférer votre argent ou commencer à investir auprès d'une autre institution financière, vous devrez communiquer avec cette dernière pour discuter de vos options. Assurez-vous d'avoir avec vous votre dossier de transition de la Sun Life quand vous ferez vos choix.

## **Le processus dure environ 8 à 10 semaines.**

\*Si vous ne nous dites pas quoi faire de votre argent, il pourrait passer automatiquement au régime collectif Nouveaux choix de la Sun Life. Vous recevrez un dossier de transition contenant plus d'information à ce sujet. Si votre compte s'inscrit dans un régime de retraite au travail, rien ne se produira tant que vous n'aurez pas pris de décision.

\*\*Le cas échéant. Selon votre âge et le type de régime d'employeur, des produits de revenu de retraite peuvent ne pas être offerts.

## **Voici ce qui se passera ensuite.**

1

Dernier jour de travail chez votre employeur.

2

Dernières cotisations au régime de votre employeur auprès de la Sun Life.

3

Dans les 60 jours suivant la cessation de votre participation au régime, la Sun Life vous enverra un dossier de transition qui vous présente vos options, y compris vos choix de revenu de retraite\*\*.

4

Prenez votre décision et remplissez les papiers avec le consultant-retraite de la Sun Life ou le représentant de l'autre institution financière.

**La vie est plus radieuse sous le soleil**





## Nos outils en ligne peuvent vous aider.

Notre outil de **changement d'employeur** (le cas échéant) facilite le transfert de votre argent quand vous quittez votre employeur.

1. Ouvrez une session sur **masunlife.ca**
2. Cliquez sur **mon centre financier**.
3. Dans le menu déroulant **Demandes**, sélectionnez **Changement d'employeur**.
4. Suivez les étapes indiquées.

*Remarque : Il se peut que vous n'ayez pas accès à l'outil dans votre régime.*

D'autres outils de planification de la retraite et d'épargne sont à votre disposition en ligne.

1. Dans le menu déroulant **Centre de ressources**, sélectionnez **outils mon argent**.
2. Sélectionnez **Outils**.
3. Le **Calculateur de retrait**, le **Calculateur de budget** ou le **Calculateur de rente** pourraient vous intéresser.

### Vous songez à la retraite?

Nos consultants-retraite (personnes portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec.) peuvent vous aider à la planifier, même s'il vous reste encore quelques années avant de la prendre. Appelez-nous au **1-866-224-3906** (option 2) les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

## Nous sommes là pour vous aider



Pensez à l'appli **ma Sun Life mobile**. Vous pouvez vérifier vos soldes et suivre vos placements, où que vous soyez. Téléchargez-la à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple.



Consultez **masunlife.ca** pour voir nos outils, nos articles et nos vidéos. Ouvrez une session, puis cliquez sur **clavardez maintenant** pour échanger avec nous en direct.



Parlez à un conseiller de votre choix pour obtenir des conseils personnalisés.